informations

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Luttes en région
Cheminots d'Occitanie

A la une
Réflexion sur l'évolution des Comités Régionaux

CCOO
CFDT
CFTC
CGT
FO
UGT
UNSA
USDA
USOC

Conseil Syndical Interrégional
Conseil Syndical Interrégional PYREMED

Activité régionale
Assemblée Générale du CSIR Pyremed

N° 232 Août 2017

dossier

CESER Occitanie

sommaire

Editorial 2

A la une 3
- Réflexion sur l'évolution des Comités Régionaux

Luttes en région 4
- Cheminots d'Occitanie

Professions 5
- Santé - Action Sociale Maternité de Decazeville

Activité régionale 6
- Assemblée Générale du CSIR Pyremed

Dossier 7

CESER Occitanie

Vie syndicale 13
- Assemblée Générale de l'ANCAV-TT

A vos agendas 15
- Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT

informations

Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 232 • Août 2017
N° d'inscription à la CP 0221S05720
ISSN 1950-4926
Directeur de la Publication :
Lionel Pastre
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23
e-mail : cgt.crmp@orange.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com
Conception et réalisation :
Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Imprimé par le
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

édito

12 septembre, mobiliser pour refuser la régression et imposer le progrès c'est possible !

Sous couvert de pseudo débat parlementaire, de pseudo consultation, le tandem Macron-Philippe tente d'habiller la marche forcée vers des ordonnances de Classe offrant au Capital, une loi travail XXL imposant la régression aux salaries de la 5e puissance économique mondiale !

Malgré les annonces, loi travail, CSG, jour de carence, une fois de plus, la CGT apparaît comme le dernier rempart social. Une CGT qui ne s'est pas laissé duper, n'ayant pas oublié que la loi Elkhomri se serait nommée la loi Macron 2 sans son départ du gouvernement. Après une semaine de déploiement en juin, l'agenda revendicatif de la rentrée est planté avec une journée d'action nationale le 12 septembre prochain. Cette méthode par ordonnance avec une majorité confortable à l'Assemblée ne traduit-elle pas une certaine faiblesse ? Force est de constater que malgré la communication et le dopage médiatique du monarque républicain, les sondages sont à la peine pour masquer la fragilité de son socle électoral. En effet, son élection issue d'une séquence électorale inédite dont certaines dimensions méritent une interprétation syndicale. La « sanction » des partis traditionnel et particulièrement du PS, l'« espoir » au regard du résultat historique de la gauche de transformation sociale, puis le « dépit » traduit par l'abstention et d'un vote blanc record. Des éléments qui laissent deviner le poids du mouvement Loi travail dans ces élections !

Quelle que soit l'alternance seul le rapport de force du travail face au capital permet la conquête d'acquis durable ! Dans ce contexte, à la CGT revient à nouveau la tâche de transformer la « sanction », l'« espoir », le « dépit », en une mobilisation de masse permettant d'obtenir le rapport de force nécessaire pour faire reculer Macron et imposer autre répartition des 2300 milliards de richesses pour s'inscrire dans un XXIe siècle de progrès.

Avec la CGT, le 12 septembre, tous ensemble, salariés du privé, du public, privés d'emploi, retraités, ne subissons pas et mobilisons-nous et poursuivons 120 ans de lutte, de combat pour le progrès !

Frédéric Birobent
Secrétariat régional

Réflexion sur l'évolution des Comités Régionaux

Les jeudi 22 et vendredi 23 juin 2017, le chaud soleil d'Alès accueillait les Comités régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour une nouvelle réunion commune de travail.
Pour rappel, les deux Comités Régionaux travaillent ensemble depuis le 30 mars 2015.

L'ordre du jour, dans la continuité des réunions précédentes, pointait la préparation de la Conférence régionale commune et l'avenir des deux Comités régionaux (1re journée), ainsi que la préparation au renouvellement des mandatés CESER (2e journée).
Il est intéressant de noter tout de suite que 28 camarades ont participé à ces journées « décentralisées » de travail (dont 11 secrétaires généraux d'UD : 09, 11, 30, 31, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82 et 7 représentants de fédérations en région : Finances, FAPT, Santé, Cheminots, Banques & Assurances, Services publics, FNME).
Afin d'ouvrir le débat sur l'avenir des deux Comités régionaux, les décisions déjà prises lors de précédentes réunions communes ont été rappelées :

- La conférence régionale commune se déroulera les 5 et 6 décembre 2017, à la salle du Dôme de Carcassonne.
- L'objectif de participation est de 250 camarades.
- Les deux Comités Régionaux fusionneront à l'horizon du 1er semestre 2018, afin de répondre à toutes les questions de logistiques qui se poseront inévitablement.
- Les deux « antennes » actuelles (à Toulouse et à Montpellier) seront conservées, ainsi que tous les salariés.
- La nouvelle structuration de ce futur Comité régional avec un secrétariat, un bureau et une plénière, sera effective à l'issue de la conférence.

Le « Vivre et Travailler partout en Occitanie » comme axe revendicatif, avec toutes les questions et enjeux qu'il comprend, comme les transports, le tourisme, la santé, les services publics, l'éducation, la culture, etc, a été revalidé.
Le Comité régional doit être capable d'amener un soutien, une impulsion, d'être un lieu d'échange, de partage d'expériences, d'être un lieu d'anticipation, d'analyse et de conception de stratégies. Il doit également permettre la coopération entre territoires et, également, entre territoires et professions. Il doit assurer une cohésion et une cohérence territoriale.
L'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail (cf. Journal « Informations » n° 231 de juin 2017) a été fait. La première ébauche des documents pour la préparation de la conférence sera présentée lors des journées d'été de l'IRT, les 24 et 25 août prochains, à la Bourse du Travail de Toulouse.
Il faut maintenant avancer sur les statuts et les différentes questions administratives posées à ce futur Comité régional.
Les débats ont été francs, aucune question n'a été éludée (y compris financière) et l'état d'esprit positif et constructif de l'ensemble des camarades permet d'avancer petit à petit, sereinement, pour bâtir et préparer l'avenir au mieux.
Il a été décidé que les secrétaires régionaux se rendront disponibles et répondront aux invitations des UD et FD dès la rentrée, afin de débattre et préparer au mieux la conférence. De plus, les structures de la CGT mettront en débat la proposition de mise à disposition de Lionel PASTRE comme éventuel futur Secrétaire régional.
Ces deux journées de travail se sont conclues par un soutien des deux Comités Régionaux à des camarades de Cora (Commerces et Services) devant le tribunal d'Alès.
Merci aux camarades du Gard, en particulier Simon, pour l'accueil et l'organsation.

Lionel Pastre
Secrétaire du Comité Régional
CGT Midi-Pyrénées

DECISIONS PRISES POUR LE RENOUVELLEMENT DU CESER

• Sur les critères, la disponibilité des camarades doit être le critère le plus important :
  - critère 1 : 1 camarade par département (si possible),
  - critère 2 : délégation CGT à parité,
  - critère 3 : rajeunissement, renouvellement de la délégation, avec des camarades qui sont disponibles et prêts(es) à prendre des responsabilités (Présidence de commissions, de collège, Conférence permanente, membre du Bureau…).
  - critère 4 : équilibre secteurs privé et public.
• Aucune candidature ne sera reçue par les Comités régionaux si elle n'a pas été au préalable choisie et validée par la CE de l'Union départementale.
• Les camarades seront attentifs à un croisement UD/FD.
• Les candidatures sont à remonter aux deux Comités régionaux dès que possible afin que la délégation finale puisse être validée lors de la réunion commune des deux Comités régionaux du 28 septembre prochain. La liste devra être déposée en octobre probablement.

Cheminots d'Occitanie

« garantir un Service Public de haut niveau »

1 200 cheminots et usagers, rassemblés à Toulouse le 29 juin, pour défendre le Service Public ferroviaire en Occitanie !

Défendre le service public ferroviaire nécessite l'engagement de tous.
Des cheminots bien sûr, qui en sont les acteurs, mais aussi des usagers et bien évidemment de toute la CGT.
Ce travail commun, la CGT Cheminot y est fortement attachée. Il porte d'ailleurs souvent ses fruits. C'est clair ensemble nous sommes plus forts.
Les enjeux sont importants : il s'agit bien évidemment de défendre l'emploi, les conditions de vie et de travail, le sens de notre travail des cheminots mais il s'agit aussi du niveau et de la qualité du service que sont en droit d'attendre les usagers quel que soit l'endroit où ils habitent dans la région, dans le pays.
C'est comme ça que la CGT conçoit son action, défendre les salariés, leurs emplois, leurs conditions de vie et de travail mais également défendre et construire une société où chacun peut vivre dignement. Et pour cela des services publics efficaces, partout sur le territoire.
Nous sommes à l'heure des choix en ce qui concerne le service public ferroviaire. Le gouvernement veut ouvrir le secteur à la concurrence et une loi pourrait voir le jour très rapidement et nous allons devoir faire face à une grande offensive sur la privatisation de l'entreprise publique. Il est bien aidé en cela par la Direction de la SNCF, qui structure l'entreprise pour en faciliter la vente à la découpe et qui fait tout pour en faciliter l'arrivée, avec l'ambition de placer ses propres filiales comme Kéolis par exemple.
La concurrence, nous en avons désormais l'expérience au Fret, n'a pas vocation à apporter un service sur l'ensemble du territoire (ou alors cela coutera beaucoup plus cher aux contribuables !!!) mais de se concentrer sur les activités dites « rentables ». Le service public va donc en subir lourdement les conséquences.
Le message que cheminots et usagers ont envoyé le 29 juin est donc fondamental.
Nous sommes, ensemble, déterminés à défendre l'entreprise publique et un service public ferroviaire qui réponde aux besoins de transport voyageur et marchandise.
C'est en substance ce que nous avons porté à la préfecture :
Exiger le maintien des trains de nuit, notamment la Palombe Bleue qui reste à sauver, défendre les trains d'équilibre des territoires comme l'Aubrac et le Cévenol, sauver les guichets dans toutes les gares de la région, assurer la présence des contrôleurs à bord des trains et des agents de la Suge sur le territoire, c'est garantir un Service Public de haut niveau !
Proposer d'améliorer l'offre de transport sur la transversale sud, l'accessibilité aux trains pour les abonnés ou encore la rénovation à l'identique du Train Jaune, c'est servir l'intérêt général !
Proposer le développement de l'axe TGV Bordeaux-Toulouse, mais aussi des lignes Traits d'union entre nos deux ex-régions comme Rodez Millau, demander des moyens à l'infra pour entretenir correctement nos lignes, ou encore la création d'un Centre de Maintenance à Béziers, c'est servir l'intérêt général !
Proposer la modernisation de l'outil de production dédié au Fret sur toute la région Occitanie ainsi que la réouverture de lignes, c'est servir l'intérêt général !
Et refuser d'accepter la stratégie de casse du Service Public ferroviaire, ce n'est pas être archaïque, bien au contraire !
Cette première journée de mobilisation Occitanie en appellera d'autres ; Incontestablement !

Michel Ricci
Secrétaire du secteur fédéral cheminots
CGT de Midi-Pyrénées

Santé - Action Sociale

Maternité de Decazeville

« un véritable meurtre pour notre hôpital et notre territoire »

La colère gronde à Decazeville. Le 3 juillet 2017, la directrice de l'Agence régionale de santé Occitanie a annoncé sa décision de retrait de l'activité obstétrique à l'hôpital de Decazeville. La maternité est transformée en centre de périnatalité (c'est-à-dire plus d'accouchement à Decazeville).

La fermeture d'une maternité est un mauvais symbole. Le syndicat CGT avec le collectif « Tous Ensemble » (Elus, syndicats, population etc) ont le sentiment de ne pas être écoutés. « Nous nous battons bec et ongles pour défendre le territoire, avec obstination depuis plus de 20 ans. Et là, ce sont des pertes d'emploi et une attractivité du territoire qui diminue avec la suppression d'un service public.

Cette décision est un véritable meurtre pour notre hôpital et notre territoire. La directrice de l'ARS sera donc la seule responsable en cas de problème survenu aux futures mamans et leurs bébés pendant leur transfert vers les maternités de Rodez ou de Villefranche de Rouergue, si une plainte est déposée (il y a eu plus de 28 transferts depuis le mois d'octobre 2016). Des actions sont envisagées, ainsi qu'un recours judiciaire devant le tribunal administratif. Le collectif « Tous Ensemble » donne rendez-vous à toutes et tous aux « jeudi de l'Hosto » tous les jeudis devant l'hôpital à 17h30 pour préparer et mettre en place des actions.

Une délégation reçue le 20 juillet au Ministère de la Santé a eu une fin de non-recevoir concernant la réouverture de la maternité. L'exception géographique n'existe plus. Le ministère s'est voulu rassurant pour les autres services de l'hôpital. Les conseillers et directeurs de services du ministère ont confirmé la fin des accouchements à l'hôpital de la ville et le passage à un centre de périnatalité de proximité, comme l'a décidé l'Agence régionale de santé. La délégation a aussitôt exprimé son désaccord, son inquiétude d'un déclassement de l'hôpital et ses craintes pour les autres services. Un accord est donné pour la constitution d'un comité de pilotage comprenant les élus, des médecins généralistes et hospitaliers et des acteurs locaux. Une lettre de mission devrait être envoyée en ce sens au futur nouveau directeur de l'hôpital de Rodez, qui doit prendre ses fonctions au mois d'octobre.

« Il y a une méthode, mais pas de contenu », réagit le « Tous ensemble » qui continue à demander la mise en place rapide d'un projet et d'un plan d'investissements pour l'hôpital decazevillois. Il veut aussi continuer à mobiliser. Pour l'hôpital, mais aussi pour la SAM, où trois cents emplois (CDI et intérimaires) sont en jeu.

La mobilisation continue, les rassemblements devant l'hôpital sont reconduits toutes les semaines. Autre action engagée : l'envoi d'une carte postale, illustrée par une photo de la grande manifestation (4000 personnes) du 26 janvier, au président de la République. Il est demandé à Emmanuel Macron de « prononcer la réouverture de la maternité ». La population du Bassin est invitée ainsi à saisir le président (pas de frais d'affranchissement, la carte est vendue au prix de 0,50 € à l'hôpital).

Par ailleurs, une « grosse action » est décidée pour samedi 2 septembre afin de peser sur la demande faite d'une rencontre interministérielle sur l'ensemble des problèmes du Bassin (hôpital, SAM, AFPA, PPRM). Une action forte et symbolique, avec une marche qui ira de l'hôpital à la SAM.

Pascal Mazet
Secrétaire de l'USD CGT
Santé et Action Sociale

Assemblée Générale du CSIR Pyremed

Depuis l'affiliation de la CGT à la CES, les Comités Régionaux participent activement, partout où il y en existe, à l'activité de la CES à travers les CSIR (Conseil Syndicaux Inter Régionaux).

Les CSIR sont les structures de coopération syndicale des régions transfrontalières et sont composés des Organisations Syndicales régionales des Confédérations affiliées à la CES. Concernant notre région il s'agit du CSIR Pyremed. Le CSIR est composé des 9 Organisations Syndicales de Catalogne, d'Andorre, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées adhérentes à la CES. (CCOO, UGT et USOC pour les catalans, l'USDA pour l'Andorre, CGT, CFDT, CFTC, FO et UNSA pour la France)
Après en avoir assumé le secrétariat, la CGT lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 5 juillet 2017 à la Bourse du Travail de Toulouse a été désignée pour en assumer la présidence pour la période 2017-2019.
Les 50 délégués ont validé les orientations et le plan de travail pour les deux années à venir :

PRÉAMBULE

Le CSIR soutient les demandes la CES pour un changement de cap dans les politiques européennes, l'arrêt des politiques d'austérité généralisé sur notre territoire afin de faire face au problème du chômage et de la précarité par la mobilisation de ressources en faveur de l'investissement, notamment dans les domaines des transports, de l'énergie, des télécommunications, de l'innovation et de la recherche, ainsi que dans les compétences et l'éducation.
Le CSIR souhaite qu'au cours de la prochaine législature européenne le dialogue social à tous les niveaux (européen, national, territorial, sectoriel, entreprise) prenne une place centrale dans la mise en œuvre des réformes dont l'Europe et les États membres ont besoin pour développer le bien être humain, le progrès social et faire face aux défis de la mondialisation : services publics, inégalités, pauvreté, migrations, protection sociale, ressources naturelles, climat…
Le CSIR attend que les instances Régionales reconnaissent notre organisation comme incontournable du Dialogue Social Européen.

PLAN DE TRAVAIL

DÉFENSE DES DROITS SYNDICAUX EN ANDORRE :

Dans ce pays qui nous est si proche, il n'existe pas de loi des libertés syndicales. Le modèle des relations du travail est toujours caractérisé par un contrat verbal et le licenciement est libre. Nous devons continuer à œuvrer pour que les salariés andorrans acquièrent le droit de se syndiquer et qu'ils puissent se voir appliquer les conventions de l'OIT, que le gouvernement andorran n'a pas encore ratifié.

RECONNAISSANCE ET PÉRENNITÉ, AGIR ET ÊTRE UTILE AUX POPULATIONS DE NOTRE TERRITOIRE :

Subvention POCTEFA à obtenir, participation à la Communauté de Travail des Pyrénées, médiatisation de nos actions, travailler avec le CSIR Pyrénées-Atlantiques pour effectuer des démarches communes. Analyse du Travail Transfrontalier et de la mobilité, formation syndicale commune, journée d'étude à thème, création d'un bulletin de communication du CSIR Pyremed et d'un site internet et poursuivre le travail engagé par trois groupes de travail :

- Travail, mobilité des travailleurs et coordination des groupes internationaux
- Transports et infrastructures
- Santé, Conditions de travail et Santé au travail

CESER Occitanie

Lundi 12 juin 2017 en réunion du groupe CGT au CESER, un compte rendu est fait des entretiens concernant l'évolution du Règlement Intérieur et du renouvellement du CESER au 1er janvier 2018.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS SUR L'ÉVOLUTION DU CESER

RÉUNION COLLÈGE 2 DU 28 AVRIL 2017:

Un groupe de travail devrait être mis en place pour le Règlement Intérieur du CESER 2018.
Le nombre de conseillers passera de 213 à 170; 54 membres par collège + Personnalités Qualifiées.

ORGANISATION DU CESER:

Conférence permanente:
- Président
- Présidents de commission
- Présidents de section
- 3 Présidents par collège.

Bureau:
- Conférence permanente
- 3 Vice-Présidents simples par collège
- 4 membres par collège.

Commission:
réduction du nombre de commission, 8 réunions par quadrimestre, 2 réunions par mois au minimum, calendrier connu à l'avance pour le choix des commissions.

DÉBAT SUR LE NOMBRE DE COMMISSIONS:

La CFDT propose de réduire à 8 + 2 sections et la suppression du socle.
La CGT propose de réduire à 7 + 2 sections (3P/collège).

CONCLUSION DU COLLÈGE 2:

- Proposition de réduire le nombre de commissions à 7 + 2 sections (sauf CFTC)
- 2 sections: prospectives + Europe (sauf UNSA)
- Maintien du socle (sauf CFDT et Solidaires)
- Limitation des mandats: voir décret
- Prévision d'un calendrier de base pour le choix des commissions
- Parité obligatoire des conseillers et volonté d'avoir la parité dans les postes de responsabilité
- Groupe de travail sur le Règlement Intérieur: 1 par Organisation Syndicale
- Application de la représentativité

CESER Occitanie

RÉUNION À LA PRÉFECTURE OCCITANIE DU COLLÈGE 2 LE 1er JUIN 2017:

Pour la CGT: Patric Grèze et Xavier Pétrachi.

Le SGAR a souhaité avoir un échange avec chaque collège dans le cadre du renouvellement du CESER.

Des demandes ont été formulées par 2 Organisation Syndicales.

LE SGAR INDIQUE:

- Fort renouvellement des conseillers depuis la mise en place du nouveau CESER: > 20 % en un an.
- Décret d'ici l'été + circulaire pour mise en place au 1er janvier 2018.
- Calendrier du SGAR: rencontre des président(e)s de la région et du CESER, suivi des auditions de chaque collège.
- Volonté de transparence sur l'application des textes.
- Réduction de 20 % des conseillers dans les 3 collèges (de 68 à 54) et réduction de 9 à 8 pour les Personnalités Qualifiées.
- Pour le collège 2: application des règles de représentativité: la circulaire établira le nombre de poste pour chaque Organisation Syndicale en fonction de la représentativité (nationale ou régionale).
- Obligation de parité: risque de pénalité financière en cas de non-respect.

INTERVENTION DE FO:

qui demande que la détermination des sièges soit faite en fonction de la représentativité régionale en Occitanie (privée + fonction publique) et d'avoir les chiffres consolidés de la fonction publique au niveau Occitanie.

Toutes les Organisation Syndicale se rangent à cette demande.

POINT SUR LA SITUATION DE CHAQUE CONSEILLER CESER

Pour le comité régional Midi-Pyrénées, Lionel Pastre a interpellé chaque conseiller CESER ex Midi-Pyrénées dans le cadre du futur CESER: voir tableau ci-dessous.

Sur 13 conseillers actuels: 7 restants et 6 partants

PROPOSITIONS:

- Proposer que le comité régional Languedoc-Roussillon interpelle chaque conseiller CESER issu du Languedoc-Roussillon dans le cadre du renouvellement du CESER.
- Faire circuler les saisines dans l'organisation le plus tôt possible.
- Avoir des référents pour les différentes thématiques dans l'organisation et croiser les infos.

Nom	UD	Entrée dans le mandat	durée du mandat (en année)	Souhaiterait continuer son mandat	Arrête son mandat
AGRAIN Jean-François	81	novembre 2007	10		1
ARBERET Ludovic	65	avril 2015	2	1	
FOURNES Alain	09	avril 2015	2		1
COURSIN Guillaume	09	décembre 2015	2	1	
GARCIA – AYLIES Morgane	32	novembre 2013	4	1	
GIACOMEL Alain	31	novembre 2013	4		1
LAVAIL Joël	09	mai 2011	6		1
LE QUENTREC Yannick	46	juin 1995	22		1
PORTES Thomas	82	novembre 2016	1	1	
LARRIBAU Agnes	65	décembre 2016	1	1	
PETRACHI Xavier	31	avril 2015	2	1	
GRIN Chantal	46	septembre 2016	1	1	
QUEULIN Philippe	31	novembre 2007	10		1
				7	6

- Harmoniser les pratiques Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour l'ensemble des conseillers.
- Dès que le nombre de conseiller sera connu, et en fonction du renouvellement souhaité: proposer des candidatures, y compris le renouvellement, en ayant la parité.
- Utiliser la visioconférence pour les réunions préparatoires, mis en place dans les deux espaces du comité régional.
- Faire le lien avec le CESE: voir abonnement sur le site CESE.
- Faire le lien avec les membres CGT CESE: Lionel Pastre en fera état lors de la prochaine réunion des régionaux fin juin.
- Améliorer la communication entre les membres CGT dans chaque commission.

CALENDRIER

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DES 26 ET 27 OCTOBRE 2017 À TOULOUSE:
Préparatoire du groupe CGT le mercredi 25 octobre au Comité Régional à Toulouse.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 23 NOVEMBRE À MONTPELLIER:
Préparatoire le 22 novembre au Comité Régional à Montpellier.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE À TOULOUSE:
Préparatoire le 15 décembre par visioconférence à 14 heures depuis chaque Comité Régional à Toulouse et à Montpellier

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE DU MARDI 13 JUIN 2017 À L'HÔTEL DE RÉGION À TOULOUSE

Intervention de Jean-Luc Chauzy (Président du CESER Occitanie):

- Réunions dans les territoires pour l'installation du parlement de la montagne.
- Rappel de l'engagement sur la LGV tronçon Bordeaux-Toulouse.
- Rappel sur l'importance de l'industrie: filière automobile avec les dossiers de la SAM et BOSCH: Le CESER a demandé à l'UIMM une concertation sur la situation de l'automobile en Occitanie.
- Intervention du CESER sur la situation du cimentier LAFARGE concernant un appel d'offre en CHINE plutôt qu'à BOUSSENS: décision reporté en juillet.

ORDRE DU JOUR:

- Avis sur le développement de la filière touristique.
- Avis sur le schéma des formations sanitaires et sociales.
- Avis sur le plan de développement de l'apprentissage en Occitanie.

AVIS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE:
La CGT a voté cet avis (voir déclaration commune CGT-FSU-Solidaires).
Vote de l'Assemblée Plénière à l'unanimité.

AVIS SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES:
La CGT s'est abstenue (voir déclaration CGT).
Vote de l'Assemblée Plénière: Abstention: 24 CGT et 2 FSU, le reste pour (dont Solidaires).

AVIS SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN OCCITANIE
La CGT ne prend pas part au vote (voir déclaration CGT).

VOTE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE:
Abstention: 6 (FSU et Solidaires), le reste pour.

CESER Occitanie

DÉCLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CGT, SOLIDAIRES ET FSU SUR L'AVIS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE EN OCCITANIE.

Le développement du tourisme est un indicateur d'augmentation du pouvoir d'achat de certaines catégories de populations dans le monde et surtout pourrait être le signe d'une volonté partagée de l'installation d'une paix stable dans le cadre d'un développement durable de notre planète.

A contrario les conflits persistants, les aléas climatiques, les accidents industriels majeurs, qui ont pour effet de chasser les populations de leur pays d'origine, démontrent que la filière touristique reste un secteur fragile et soumis à nombre de facteurs exogènes.

De façon assez surprenante, le tourisme a été érigé en France en 2013 en « grande cause nationale », au même titre que la lutte contre le cancer ou le recul de la pauvreté.

Plusieurs pays avaient fait de même, comme la Grèce ou l'Espagne avec les conséquences que l'on connaît. Pour nos organisations syndicales, l'avenir économique de notre pays ne peut se résumer à la filière touristique en compensation à l'abandon du développement industriel.

Par contre, cette filière doit être revalorisée et c'est bien l'objet de cet avis du CESER Occitanie.

En effet, cette filière souffre à la fois d'une concurrence exacerbée entre plusieurs niveaux de territoires (régions, état), et d'une réalité de recours, dans des proportions exagérées, à une main d'œuvre précaire.

Cet avis tente de donner des préconisations pour mettre en avant les forces dont notre région dispose. Mais la course au meilleur rendement d'apport économique, à coup de dépenses énormes de marketing pour attirer les touristes à fort pouvoir d'achat, attise les rivalités entre régions et territoires sans réels progrès sociaux pour les salarié(e)s de ce secteur économique.

Comme l'indique l'avis, la filière touristique est la 2e industrie de la région devant le BTP et l'aéronautique, et après le secteur agro-alimentaire. Mais contrairement aux autres, cette filière n'est pas porteuse d'emploi structurant. Il n'y a pas de convention collective du tourisme. Parmi les 108000 emplois touristiques de notre région, la plupart sont souvent des emplois saisonniers ou des jobs d'été, sans continuum d'un statut salarié.

Cet avis porte des préconisations afin de favoriser la pérennisation et la stabilisation des contrats liés aux activités touristiques. Nos organisations partagent celles-ci.

Un chapitre entier est consacré au tourisme associatif et social, cher aux organisations syndicales qui ont mis en avant ces offres touristiques avec l'avènement des congés payés, issus des luttes de 1936 et du Front Populaire.

L'avis préconise des recommandations pour rénover le parc social et mieux coller aux aspirations des utilisateurs. Il propose aussi d'encourager le financement pour des aides aux départs en vacances : depuis les années 2000, le taux de départs en

vacances des français est en recul. Pour nos organisations très attachées aux valeurs de l'éducation populaire, il faut également encourager le départ des enfants et des adolescents en vacances collectives.

Ces préconisations revêtent une importance cruciale dans le contexte politique actuel visant à détricoter toute la protection sociale et les conquis sociaux.

Enfin, cet avis aborde l'attractivité des métiers du tourisme. Pour nos organisations, cela doit passer par un développement des emplois stables, valorisants, avec des parcours de formations diplômantes qui soient reconnues dans un statut des salariés du tourisme, qui reste à construire.

L'ensemble des préconisations vont dans le bon sens. Nos organisations CGT, Solidaires et FSU voteront cet avis.

DÉCLARATION DE LA CGT SUR L'AVIS CONCERNANT LE SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES.

Il faut d'abord reconnaître que cet avis a fortement évolué depuis ses premières versions en prenant en compte notamment des remarques et propositions de la CGT.

C'est ainsi que nous nous retrouvons dans plusieurs orientations comme :

- Financer les remplacements des salarié.es en formation.
- Former prioritairement les faisant fonction nombreux dans le social et le médico-social.
- Favoriser le passage des temps partiels à temps plein via la mutualisation.
- Revaloriser les bourses étudiantes dans ces secteurs.
- Développer la formation tout au long de la vie pour permettre aux salarié.es de se former sur les évolutions de leurs professions et d'évoluer en termes de carrière.
- Ou encore renforcer l'accompagnement des candidat.es à la VAE pour garantir des parcours de réussite.

De même, nous partageons l'idée qu'il est nécessaire de développer la mixité, à condition de préciser que cette mixité est tributaire d'une forte revalorisation de ces métiers majoritairement féminins et, de ce fait, davantage exposés à un processus de déqualification. Nous rejoignons sur ce sujet nombre de points évoqués par Madame Mercadier, représentante des Centres d'Information sur les Droits des Femmes.

Par contre, nous regrettons que cet avis aborde la formation comme si elle allait de soi alors qu'elle se heurte en réalité à un certain nombre d'obstacles qui nous paraissent déterminants et que les représentants syndicaux connaissent.

Nous sommes d'accord pour considérer que la formation doit être mobilisée pour répondre aux besoins de qualification mais encore faut-il que l'accès à l'emploi correspondant suive.

Et sur ce point, premier obstacle, il faut prendre en compte les tensions contradictoires qui s'opèrent sur le terrain, en particulier à travers les restrictions budgétaires.

Tout le monde sait qu'elles sont omni présentes depuis des années sur ces secteurs au nom de la réduction des déficits publics.

Je vous renvoie à l'actualité récente qui nous apprend qu'à l'occasion d'une réforme de la tarification des maisons de retraite publiques, celles-ci vont voir leur budget amputé de 200 millions € alors qu'elles étaient déjà dans une situation économique très tendue. Dans ce cadre les conditions de travail des salarié.es ne peuvent que continuer de se dégrader.

C'est ainsi que pour faire face à ces restrictions, les établissements pratiquent régulièrement le glissement des tâches consistant par exemple à faire faire des toilettes par des agent(e)s qui ne sont pas qualifiées pour cela.

Ils usent d'une autre stratégie pour compresser la masse salariale qui consiste à diminuer la proportion des catégories professionnelles les plus hautes pour augmenter celle des moins qualifiées et donc des moins rémunérées.

Un deuxième obstacle est ignoré dans cet avis, celui de la baisse des budgets consacrés à la formation professionnelle continue. Il nous semble que l'on ne peut prétendre promouvoir la formation professionnelle continue, d'un côté, et de l'autre, réduire les ressources des OPCA de ces secteurs - et l'on peut

CESER Occitanie

craindre que la réforme de la formation professionnelle à venir n'accentue cette logique. Nous rappelons que l'ANFH a été ponctionnée de deux fois 150 M d'€ et que l'on commence à voir une baisse significative des Études Promotionnelles…

Enfin, troisième obstacle : si cet avis se plaît à souligner le volontarisme de la région s'agissant de son implication sur le bâti des écoles de formation sanitaire et sociale de l'ouest du territoire, il aurait été plus judicieux à nos yeux d'encourager la collectivité à garantir la qualité de la formation et de l'encadrement des stagiaires dans les établissements, ce qui n'est pas toujours le cas.

Pour terminer, nous dirons que, pour la CGT, ce schéma régional des formations sanitaires et sociales représente un acte important de la stratégie de l'exécutif régional.

A ce titre, cet avis aurait mérité d'être plus percutant.

Il aurait pu mettre en avant l'idée qu'une politique publique est vaine si elle ne se soucie pas, ou si elle se soucie insuffisamment, des conditions concrètes - notamment financières - de sa mise en œuvre.

C'est pourquoi la CGT s'abstiendra.

DÉCLARATION DU GROUPE CGT À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017 SUR L'APPRENTISSAGE.

Nous avons noté la volonté de « *faire de l'apprentissage un levier pour la croissance des entreprises et une voie de formation d'excellence* ». La CGT est pour l'apprentissage et la formation continue tout au long de la vie professionnelle.

Mais elle considère que cette voie est actuellement une voie concurrentielle à la voie sous statut scolaire. Cette concurrence est exacerbée et idéologique, sans qu'aucun bilan pédagogique sérieux ou d'efficacité ne soit fait.

La CGT considère que les deux voies doivent être complémentaires, que la voie scolaire est la voie à privilégier pour la formation professionnelle initiale. Chaque jeune doit donc pouvoir d'abord et avant tout avoir la possibilité de s'inscrire dans la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

La CGT rappelle que l'apprentissage reste une condition d'accès à l'emploi. Tout le discours sur les « compétences » ou « l'employabilité » masque les vrais enjeux. La CGT est attachée aux qualifications et a des propositions concrètes pour développer l'emploi.

Concernant cet avis du CESER, le groupe CGT n'a pas participé à l'élaboration de ce projet d'avis, considérant que la méthode de travail et le calendrier très contraint ne lui avait pas permis d'analyser et de construire un projet commun.

Pour rappel la contribution sur le Plan Apprentissage a été élaborée à marche forcée avant le projet d'avis soumis aujourd'hui au vote.

Nous avons le détestable sentiment que cet avis ne sert qu'à accompagner la région dans sa précipitation pour mettre en œuvre son plan région de développement de l'apprentissage. Cela augure mal de l'avenir notamment en ce qui concerne, la soi-disante volonté des élus d'intégrer les acteurs de la vie civile dans l'élaboration des politiques publiques.

Le groupe CGT du CESER dénonce ce semblant de dialogue social et ne prendra pas part au vote de l'avis.

Dossier détachable de "Information" n° 231 - juin 2017

Assemblée Générale de l'ANCAV-TT

« l'outil au service du plus grand nombre »

Trois camarades de Tourisme Loisirs Culture Midi-Pyrénées ont participé à la XII^e Assemblée Générale de l'ANCAV-TT.

Extraits de la note sur les travaux de l'Assemblée Générale.

« Depuis sa création, l'ANCAV-TT a agi en permanence pour le droit aux vacances de qualité pour tous, l'accès aux loisirs et au sport, et tout cela dans une démarche d'éducation populaire faisant de la culture un axe de son action, notamment à travers son réseau associatif.

La question d'un patrimoine social au service de notre bataille permanente pour faire du droit aux vacances de qualité pour tous, une réalité pour les futures générations posant avec force et détermination, des choix politiques pour un tourisme social, solidaire, innovant, respectueux du développement durable comme des droits sociaux de ses salariés est essentielle.

Le nouveau modèle économique de gestion des Villages de Vacances du pôle, entré en vigueur depuis le 1er novembre 2016, doit permettre la pérennité sur le long terme, de notre patrimoine social.

Notre mission première est le lien avec les collectivités et les organisations de la CGT pour renforcer notre association, être toujours mieux l'outil au service du plus grand nombre.

La concrétisation de notre projet pose avec pertinence la construction d'une réponse aux besoins pour tous, avec les salariés des PME, PMI, TPE, les retraités, etc, sur l'ensemble des territoires et des professions dans notre pays.

Notre outil politique doit évoluer dans son fonctionnement démocratique par la revitalisation d'une direction collective associant tous les adhérents.

Un outil politique adossé à un outil technique professionnel qui permettrait de soulager, renforcer nos actions visant à convaincre plus largement les collectivités d'adhérer à notre projet.

Cette nouvelle structure technique dont les contours juridiques restent à définir, ainsi que sa gouvernance posera la question du lien indissociable avec notre outil politique.

Cette Assemblée Générale tout en prenant en compte les premières réflexions de la CGT sur l'évolution de son outil constitue la première étape dans la réflexion collective avec tous les acteurs impliqués afin de définir ce que pourrait être l'ANCAV-TT de demain.

La confédération a décidé de redimensionner au sein de et avec, toutes ses organisations, son outil ANCAV-TT.

Une nouvelle équipe, un nouveau Conseil d'Administration a été élu à l'issue de l'Assemblée Générale et devra travailler à répondre aux nombreuses questions liées à cette évolution.

Sachant que le sport et la culture sont deux éléments avec le droit aux vacances que nous défendons au quotidien. Nous devons nous interroger sur comment mieux travailler la question du sport, des vacances comme de la culture et en lien avec quels partenaires ? Ceci dit, les associations du pôle y travaillent d'ores et déjà.

Savons-nous répondre au plus grand nombre sur les questions culturelles, dans un souci d'émancipation et d'épanouissement individuel et collectif ?

Le réseau associatif peut-il jouer ce rôle en territoires ? Si oui avec qui et comment ?

Faire que dans la proximité le lien entre associations et organisations territoriales de la CGT soit plus fort et régulier, cela ne participe-t-il pas de cette démarche ?

Le lien avec la CGT en territoire, mais aussi au niveau national, comment en faire une priorité ?

N'avons-nous pas à réfléchir dans les régions à un « correspondant » de l'ANCAV-TT ?

Assemblée Générale de l'ANCAV-TT

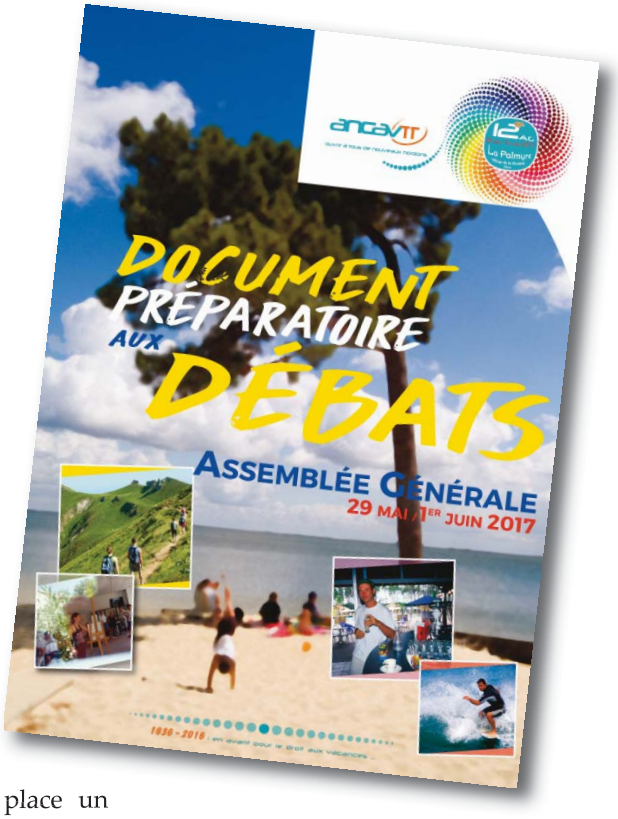

Celui-ci pourrait en permanence travailler le lien CE, COS et CASC, association et patrimoine. Devons-nous élargir et au-delà des membres fondateurs, la place des organisations professionnelles et territoriales de la CGT au sein de l'ANCAV-TT et de sa direction ?

En ce qui concerne la carte loisirs, à qui s'adresser en priorité ? Aux salariés sans IRP, aux syndiqués de la CGT, aux comités d'entreprise et leurs ressortissants ? Le site carte loisirs doit permettre une adhésion la plus large possible, en s'appuyant sur des nouvelles technologies de communication.

Beaucoup de camarades s'interrogent sur la nécessité de renforcer le lien entre nos associations et les villages vacances en régions. Et donc quel lien plus étroit entre conseil du patrimoine et conseil associatif ? Comment permettre à des CE/COS/CASC disposant de faible capacité de souscriptions dans l'aide à la pierre, de pouvoir investir avec d'autres collectivités dans une démarche de mutualisation.

Après trois décennies d'existence, il nous faut en appeler à une transformation/évolution à la fois de notre outil, de notre façon d'aborder les ASC dans leur globalité et cela en lien avec notre organisation syndicale.

En effet, quand la CGT souhaite se réapproprier, au-delà des seuls repères revendicatifs n° 25, 26 et 27, les questions de droit aux vacances, aux loisirs, au sport, à l'accès à la culture et aux vacances jeunes cela percute directement notre propre réflexion.

Quand la CGT met en place un collectif pour réfléchir et travailler à la conjonction ASC et démarche revendicative, comment l'ANCAV-TT se positionne dans ce contexte ?

Ne devons-nous pas de façon réfléchie élargir le champ de notre intervention et si oui, comment tous ensemble, nous nous en donnons les moyens ?

Le prolongement de ces interrogations nous oblige à engager une réflexion collective sur d'autres alternatives possibles.

Oui, besoin de s'interroger ensemble dans nos collectivités (CE, COS, CASC), dans les Sociétés Civiles comme dans les associations sur ce dont nous avons besoin pour répondre plus et mieux aux attentes du monde du travail.

Pousser ce débat dans nos organisations syndicales sera une nécessité.

Oui, la XII[e] l'Assemblée Générale a marqué une étape supplémentaire, car nous ne partons pas de rien, mais beaucoup reste à construire. Sans perspective, sans volonté d'aller de l'avant ce serait se scléroser, être immobiles et donc reculer face aux enjeux d'aujourd'hui, dans une période où les forces du capital veulent nous imposer l'abandon des grandes conquêtes du monde du travail.

Ne pas rester figés sur nos acquis, mais gagner de nouvelles conquêtes, voilà le défi de demain.

Ce que nos camarades ont réalisé dans les conditions sociales, économiques et politiques de 1985, le défi qu'ils ont relevé est ce qui a fait notre histoire présente. Reste à écrire une nouvelle page de celle-ci en nous appuyant sur notre passé, en analysant concrètement notre présent, pour construire un avenir conquérant tous ensemble.

Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT

LE COÛT DU CAPITAL ET SES CONSÉQUENCES

lundi 18 et mardi 19 septembre 2017

Non, ce ne sont pas le coût du travail ou les impôts qui empêchent le développement des entreprises. Les principales raisons des difficultés des entreprises sont, avant tout, le manque d'investissements et de budgets de recherche, l'insuffisante rémunération des qualifications et la ponction financière des actionnaires. Le rôle des banques dans l'accès au crédit est également posé, de même que le rapport entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants. La sortie de crise passe par la revalorisation du travail et une autre répartition des richesses créées par le travail. Cette formation s'inscrit activement dans la campagne confédérale contre le coût du capital. Elle propose de fournir aux syndicalistes des apports théoriques croisés avec leurs expériences de terrain dans les entreprises et les services publics pour comprendre ces problèmes et leur donner des perspectives pour agir.

Public ciblé prioritairement : Dirigeant-es.

SERVICE PUBLIC : QUELS PRINCIPES ET QUELLE ORGANISATION ?

lundi 30 et mardi 31 octobre 2017

Le service public renvoie à une certaine représentation du lien social. A travers les droits reconnus aux usagers, il se profile l'idée que les besoins fondamentaux des individus doivent être satisfaits. A ce titre, le service public apparaît comme un facteur essentiel de cohésion sociale. Après un tour d'horizon sur ses principes fondateurs, cette formation analyse le rôle des services publics, leur
évolution et leur mise en cause. Elle interroge l'opération de mystification à l'œuvre à travers la notion de « services au public ». Il s'agit de dévoiler les choix idéologiques et de société autour des politiques gouvernementales du service public et de donner des outils aux syndicalistes pour faire prévaloir le bien commun sur la concurrence.

Public ciblé prioritairement : Dirigeant-es.

la
cgt